



PERMANENT MISSION OF THE REPUBLIC OF MAURITIUS TO THE UNITED NATIONS MISSION
PERMANENTE DE LA REPUBLIQUE DE MAURICE AUPRES DES NATIONS UNIES

10 mai 2024

Monsieur le Secrétaire Exécutif,

Maurice prend note des informations actualisées soumises par le Royaume-Uni en ce qui concerne le point 5 de l'ordre du jour de la 28^{ème} Session de la CTOI portant sur le statut de son adhésion à la CTOI.

Il convient de rappeler qu'à la 27^{ème} Session de la Commission, le RU s'était engagé à clarifier le statut de son adhésion à la CTOI, d'ici la fin de l'année dernière. Il est regrettable qu'il ne l'ait pas encore fait et qu'il continue désormais, avec son récent courrier, à ne pas indiquer de date exacte à laquelle il le fera.

S'il est vrai que des pourparlers sont en cours entre le RU et Maurice, aucun élément n'indique la date de conclusion de ces pourparlers ou n'offre de garantie qu'ils aboutiront à un accord.

En tout état de cause, la conclusion d'un accord n'est pas nécessaire pour que le RU clarifie son statut, étant donné qu'en matière de droit international, tel que reconnu par les Nations Unies, la Cour internationale de justice et le Tribunal International du Droit de la Mer, l'archipel des Chagos fait partie intégrante du territoire de Maurice. Il est donc clair que Maurice est le seul État côtier pouvant représenter l'archipel des Chagos au sein de la CTOI. Cela est également corroboré par l'avis fourni par le Conseiller juridique de la FAO, le 6 mai 2022, en ce qui concerne le point 4 de l'ordre du jour de la 26^{ème} Session de la Commission qui confirme que le Royaume-Uni ne peut se prévaloir d'être membre de la CTOI en qualité d'État côtier.

De fait, comme le RU le souligne dans son courrier, les pourparlers entre Maurice et le RU concernent l'**exercice** de la souveraineté et non la souveraineté en soi.

Quoiqu'il en soit, Maurice est disposée à ne pas faire pression pour statuer sur cette question à cette session de la Commission mais visera assurément à obtenir une décision à cet égard à la prochaine session de la Commission, à moins que le RU ne clarifie le statut de son adhésion d'ici là.

Je vous saurais gré de bien vouloir diffuser le présent courrier aux Membres de la Commission à titre d'information.

Cordialement,

Jagdish D. Koonjul, G.C.S.K, G.O.S.K
Ambassadeur et Représentant permanent
Délégué auprès de la Commission des Thons de
l'Océan Indien

Secrétaire exécutif
Commission des Thons de l'Océan Indien

cc : Présidente de la Commission des Thons de l'Océan Indien